

Avec la CGT Educ'action, pour une formation professionnelle sous statut scolaire de qualité !

La CGT dans l'enseignement public, c'est la CGT Educ'action. Elle réunit toutes les catégories de personnels : titulaires et non-titulaires.

Adhérer à la CGT Educ'action c'est construire, avec nous, une école qui forme et émancipe.

C'est le choix d'un syndicalisme unitaire, non corporatiste, confédéré. Un syndicalisme qui transformera la société.

Dans l'académie de Versailles la CGT est le premier syndicat des PLP et des non-titulaires. Le syndicat de l'enseignement professionnel : c'est la CGT Educ'action !

A partir d'un a priori idéologique, le gouvernement prône le développement de l'apprentissage à toute vapeur ! Au prix de la sécurité des apprentis, la loi Macron, au prétexte d'une « simplification administrative », diminue le contrôle de l'inspection du travail sur les travaux dangereux pour les apprentis. Dans sa version initiale, la proposition de loi « El Khomri » voulait organiser une semaine de 40 heures pour les apprentis. Face à la mobilisation, le gouvernement a reculé sur cette régression sociale. Au moment où l'on fête les 30 ans du Bac Pro, le gouvernement a clairement choisi de favoriser l'apprentissage. La circulaire ministérielle pour la rentrée 2016, ne parle de la voie professionnelle que pour mieux mettre en avant l'apprentissage, au détriment de la formation initiale sous statut scolaire...

Les expérimentations menées depuis plusieurs années à l'image de la seconde POP ou de la seconde indifférenciée ne permettent pas d'améliorer la situation dans les établissements. Au contraire, elles sont parfois source de tension importante. Pourtant, aucun bilan n'est vraiment effectué. Le rectorat ne prend pas en compte les remontées du terrain (dont la CGT Educ'action se fait écho) et poursuit une vision idéologique à l'image de celle du gouvernement vis-à-vis de l'apprentissage fragilisant encore plus la situation des lycées professionnels

Plus que jamais, il sera nécessaire d'être vigilant.e.s pour la voie professionnelle !

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 2 : Vers le tout apprentissage ?

Page 3 : Seconde POP

Page 4: La CGT Revendique !



Vers le tout apprentissage ?

En juin 2016, le rectorat de Versailles a publié une circulaire sur les orientations académiques pour l'évolution de l'offre de formation dans les lycées pour les rentrées scolaires 2017, 2018 et 2019. Ce texte est bien dans l'air de la période.

L'objectif principal est le développement de l'apprentissage avec un objectif +50% d'apprentis en EPLE. L'annexe de la circulaire est sans ambiguïté : « toute opportunité de développement de l'apprentissage dans les lycées devra être saisie ». La mixité des publics et la « fluidité des parcours » sera encouragée. Avec cette « Mixité des publics », la cohabitation des apprentis et des élèves dans la même classe ne va pas sans poser des problèmes. 2 groupes alternent en parallèle 15 jours au lycée / 15 jours en entreprise. C'est donc un risque d'annualisation du temps de travail des PLP... et une menace sur notre seul acquis social : les vacances (un apprenti n'a que 5 semaines de congés payés) ! La menace sur le statut est claire-

ment annoncée, en 2014, Jean-Pierre Collignon (inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) a déclaré à l'AEF que « travailler sur le statut des enseignants » est un des leviers pour développer l'apprentissage dans les EPLE. « On ne pourra pas le [faire] qu'avec des heures supplémentaires ». Il y a bien une menace qui plane sur nos statuts.

L'apprentissage : un outil d'insertion ?

Durant le séminaire « Réussir l'apprentissage en E.P.L.E. » organisé par le Rectorat en février 2015, le sociologue Gilles Moreau a présenté le résultat de ses travaux sur « le renouveau de l'apprentissage ». Il y a quelques idées reçues sur l'apprentissage :

« L'insertion post-bac [des apprentis] n'est pas avérée. Les apprentis bénéficient du capital d'autochtonie », c'est-à-dire qu'ils se voient offrir une place sans concurrence avec d'au-



tres. Si l'apprenti postule dans une autre entreprise, il aura le même taux d'insertion qu'un autre élève de LP. Sur le long terme, les élèves de LP sont mieux payés que les anciens apprentis ». L'apprentissage n'est donc pas la panacée de l'insertion professionnelle !

L'apprentissage : une voie discriminante !

Le même Gilles Moreau fait le constat que « (...) l'apprentissage accueille toujours aussi peu de filles (30 %) et très peu d'enfants issus de l'immigration. Du coup, c'est le lycée professionnel qui se trouve en charge de former ces deux populations dont on sait combien l'insertion professionnelle est plus difficile. ». Les discriminations à l'embauche se retrouvent à l'entrée en apprentissage. Développer l'apprentissage c'est donc moins de mixité sociale. Cela se renforce même car « plus on s'élève dans la hiérarchie des diplômes, moins l'apprentissage recrute dans les milieux populaires... »

Pour l'égalité des chances, la CGT défendra le lycée professionnel et la formation initiale publique.

Le mythe du modèle allemand

Pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, des sénateurs, proposaient dans un amendement à la loi Macron des stages obligatoires en entreprise pendant les vacances scolaires pour les élèves de 4^e et 3^e. Bientôt le retour de l'orientation en apprentissage en fin de 5^e ?

Selon la philosophie de la loi Macron, au nom d'un modèle allemand complètement fantasmé, dans un article du journal « les Echos » le 12 mai 2015, l'économiste Bernard Martinot se livre à une belle opération de propagande anti-LP.

« La première réforme serait de faire basculer progressivement l'enseignement secondaire scolaire vers l'apprentissage. Autrement dit, il s'agirait de faire de l'apprentissage la voie quasi unique de préparation aux métiers de niveau CAP et bac en lieu et place des lycées professionnels. Bien entendu, ce basculement s'effectuerait sur plusieurs années, le temps nécessaire pour que les entreprises adaptent leurs modes de recrutement, que les lycées professionnels se transforment en CFA et que les jeunes soient mieux orientés par le système scolaire. »

Les secondes POP : Quel objectif, quel bilan ?

Expérimentée depuis la rentrée scolaire 2014, cette seconde professionnelle « à orientation progressive » (POP) est destinée à faciliter l'orientation vers la voie professionnelle en fin de troisième et à améliorer le choix de la filière à l'issue d'une période commune en seconde, le MEF (Module élémentaire de Formation), plus ou moins longue. Selon le projet pédagogique, la période de détermination peut aller de 6 semaines à 1 an. L'idée étant de leur permettre de se diriger ensuite vers une orientation mieux choisie. Cette année 21 établissements expérimentent cela, contre 9 l'année dernière. **Comme pour le Bac Pro en 3ans, on généralise avant d'avoir fait un vrai bilan de l'expérimentation.** Un appel à candidature a été lancé auprès des établissements pour l'année prochaine. **Le rectorat précise que cela s'effectue sur la base du volontariat des équipes.**

Interrogée en audience par la CGT éducation en février 2016, la Direction Académique de l'Enseignement Technique du rectorat note plusieurs points positifs : cela

Attention aux postes !

De plus, la possibilité de faire des économies est réelle, on peut très facilement passer de trois divisions de seconde (1 par filière) à deux classes de seconde POP... Il est encore plus facile de regrouper des classes pour limiter des demi-groupes. Il y un vrai risque de voir faciliter des suppressions de postes !



donne plus de temps pour l'orientation (élèves plus dé-tendus), il y a plus de contacts avec les familles rassurées car les élèves ont plus de temps pour choisir leur orienta-tion), projets pédagogiques fédérateurs. Le rectorat note cependant que c'est une contrainte mal vécue pour les élèves ayant déjà un projet d'orientation déterminé.

« Le miracle de la vie » !

Avec la carte des formations, les places vers les différentes filières sont prédéterminées et il n'y a pas de marge. Il y aura des difficultés pour respecter au moment de l'orientation définitive les flux prédéterminés (12 dans une filière et 12 dans l'autre). Pour l'instant, il n'y a pas de critères définis pour orienter les élèves (motivation ? Résultats ?). Lors-

qu'on pose la question à la DAET, elle répond qu'au final cela s'ajuste toujours grâce « au miracle de la vie » ! Il y a un risque que le travail des professeurs principaux ne s'alourdisse encore avec la gestion de cette orientation en cours de 2^{nde} (dossiers administratifs, multiples rendez-vous avec les familles...).

Nos élèves arrivent en LP souvent avec une orientation par défaut, la 2nd POP ajoute une nouvelle sélection. Ce bricolage n'est pas

une solution !

A la CGT, nous nous inquiétons du risque de **perte d'identité des filières** qui rendent encore plus aléatoire le choix des familles et des élèves. Les intitulés des formations sont de moins en moins lisibles pour les familles (par exemple, « GA » cela parle moins aux familles que « comptabilité » ou « secrétariat », car cela n'évoque pas clairement une image de métier. Enfin nous nous inquiétons d'une possible affectation par AFFELNET en octobre.

Avec le passage au bac pro en 3ans, il y a déjà eu une perte de formation professionnelle. Cela remet en cause l'insertion professionnelle des élèves.

La mise en place des 2nd POP ne règle pas la question de l'orientation par défaut des élèves. Pour aider les élèves à choisir leur orientation il faut des personnels statutaires et formés en nombre suffisant. Il faut recréer des postes de personnels COP.

Pour un enseignement professionnel sous statut scolaire de qualité !

La CGT Educ'action revendique :

- La fin de la politique du tout apprentissage.
- Le maintien et le développement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.
- L'arrêt du financement de publicités pour l'apprentissage sur fonds publics.
- La restitution de tous les moyens supprimés.
- L'intégration des lycées dans l'Education Prioritaire (reconnaissance indemnitaire, maintien des bonifications APV pour les mutations, effectifs réduits...).
- La possibilité de diversifier les parcours des élèves en lycée professionnel pour retrouver 4 ans de formation pour ceux qui en ont besoin.
- Des passerelles avec des moyens pour permettre les parcours diversifiés des jeunes au sein des trois voies du lycée.
- La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. La fin de la 3^e doit être atteinte par l'ensemble d'une classe d'âge. La CGT s'oppose donc fermement à toute orientation au cours de la scolarité au collège qui ne peut constituer une solution aux difficultés des élèves.



Evaluation/Rémunération 2017

Pour rejoindre la CGT Educ'action Versailles

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mél :

Adresse :

Métier :

Lieu d'exercice :

**Je renvoie ce coupon à : CGT Educ'action Versailles La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs Pierreux 92 000 NANTERRE
Tel : 06 40 16 79 39**

mail : cgteducversailles@gmail.com